



AVIS PUBLIC

ALIÉNATION DE BIENS

À la population de la Ville de Brownsburg-Chatham,

Avis est par les présentes donné, que conformément aux dispositions du paragraphe 1.0.1. de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*, a aliéné à titre onéreux le bien ci-dessous mentionné, d'une valeur supérieure à 10 000 \$, autre que par enchère ou soumission publique :

Biens aliéné par la Ville	Acquéreur	Prix (taxes non incluses)
Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 423 537 du cadastre du Québec	Madame Nathalie Quann et monsieur Luc Vallée	10 000 \$

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 6^e jour d'octobre 2020.

Le greffier et directeur du Service juridique,

M^e Pierre-Alain Bouchard

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique certifie que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné en affichant une copie au bureau de la Ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, le 6 octobre 2020, et en le publiant le site Internet de la Ville de Brownsburg-Chatham, et ce, conformément au Règlement numéro 257-2018.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 6^e jour du mois de d'octobre de l'an 2020.

Signé :

M^e Pierre-Alain Bouchard